

RCS : METZ
Code greffe : 5751

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de METZ atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00961
Numéro SIREN : 484 698 097
Nom ou dénomination : ART HOME FLORAL

Ce dépôt a été enregistré le 24/09/2020 sous le numéro de dépôt 4740

EUURL ART HOME FLORAL

Déposé au greffe du Tribunal Judiciaire
 sous le N° 2020 B 4740
 Metz, le ... 11.09.2020
 Le Greffier

Exercice au 31/12/2019

EXEMPLAIRE
 GREFFE

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Concessions, brevets et droits assimilés	2 206	2 206		
Fonds commercial	114 337		114 337	114 337
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Autres immobilisations corporelles	201 574	201 574		
<i>Immobilisations financières</i>				
Autres immobilisations financières	2 059		2 059	2 028
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	320 176	203 780	116 396	116 364
<i>Stocks</i>				
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	2 431	2 000	431	431
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				27 561
<i>Divers</i>				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 431	2 000	431	27 992
COMPTE DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	322 607	205 780	116 827	144 356

CERTIFIÉ CONFORME
 A L'ORIGINAL

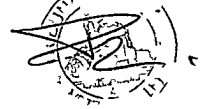
2005 B 961

Déposé au greffe du Tribunal Judiciaire
sous le N° 2020 B 4740
Metz, le 11/09/2020

ART'HOME FLORAL

Société À Responsabilité Limitée au capital de 10 000 €
Siège social : 55 place de Chambre
57000 METZ
484 698 097 RCS METZ TI

Le Greffier



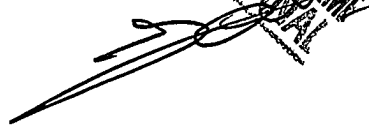
**TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTION DE RESULTAT PRISE PAR
L'ASSOCIEE UNIQUE DU 3 MARS 2020**

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à -79 491.16 €, de la manière suivante :

- de reporter purement et simplement le résultat de l'exercice, s'élevant à -79 491.16 €
au compte "Report à Nouveau"
qui ressortira ainsi à -597 961.93 €

L'associée unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.


CERTIFIÉ CONFORMÉ
À L'ORIGINAL

Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	10 000	10 000
Report à nouveau	-538 471	-492 195
Résultat de l'exercice	-79 491	-46 276
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-607 962	-528 471
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	723 496	671 466
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 293	1 361
Dettes fiscales et sociales		
TOTAL DETTES	724 789	672 827
TOTAL PASSIF	116 827	144 356

Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Autres produits	0,22		1,87		-1,65	-88,24
Total	0,22		1,87		-1,65	-88,24
CONSOMMATION M/SES & MA						
Autres achats & charges externes	39 303,36		35 828,29		3 475,07	9,70
Total	39 303,36		35 828,29		3 475,07	9,70
MARGE SUR M/SES & MAT	-39 303,14		-35 826,42		-3 476,72	9,70
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	3 062,00		3 048,00		14,00	0,46
Autres charges	0,51		1,12		-0,61	-54,46
Total	3 062,51		3 049,12		13,39	0,44
RESULTAT D'EXPLOITATION	-42 365,65		-38 875,54		-3 490,11	8,98
Charges financières	7 791,51		7 400,48		391,03	5,28
Résultat financier	-7 791,51		-7 400,48		-391,03	5,28
RESULTAT COURANT	-50 157,16		-46 276,02		-3 881,14	8,39
Charges exceptionnelles	29 334,00				29 334,00	
Résultat exceptionnel	-29 334,00				-29 334,00	
RESULTAT DE L'EXERCICE	-79 491,16		-46 276,02		-33 215,14	71,78

Référentiel comptable

Concerne : EURL ART HOME FLORAL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 116 827 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 79 491 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucune annexe n'est présentée pour cet exercice comptable, puisque deux des trois seuils définis pour le bilan, le chiffre d'affaires et le nombre de salariés ne sont pas dépassés. Dispense de l'annexe (c.com.art.L.123-16-1)